

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté souveraine, indépendante de Bérémaigne

Ordonnances souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information publique officielle de Bérémaigne

S.I.P.O.B

DÉCRET N°2021-03

Relatif aux obligations du Gouvernement sur la communication du COVID-19.

Son Excellence, le Ministre d'État,
Chef du Gouvernement,
Grand-croix de l'Ordre de l'Aigle,

Vu la Constitution,
Sur rapport du Conseil d'État
Vu l'avis émis par la Couronne :

TITRE I : Information

- Art. 1. Le Conseil d'État est dans l'obligation de communiquer au travers les réseaux sociaux de l'évolution du COVID-19 et des souches évolutives.
- Art. 2. Il est créé une page internet sur le site web, dans la rubrique population, afin de pouvoir y exposer toutes les informations et les préventions possibles contre la maladie.
- Art. 3. Il est mis en place une notification par email hebdomadaire de l'évolution du COVID-19 ainsi que des souches évolutives.

TITRE II : Mise en place

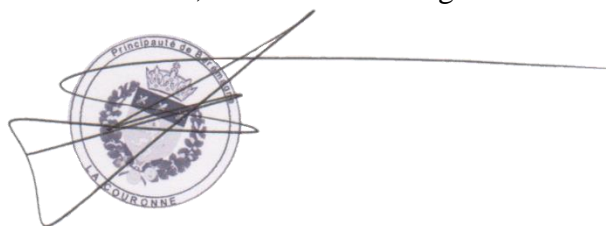
- Art. 4. Le gouvernement exécutif aura une semaine à partir de la publication du présent Décret pour mettre en place les articles cités ci-dessus.
- Art. 5. Le Conseil d'État est dans l'obligation de fournir un compte rendu public des rapports cités en réunion.

TITRE III : Disposition Générale.

- Art. 6. Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} Février 2021.
- Art. 7. Le Ministre d'État, le Secrétaire d'État aux affaires intérieures, le Secrétaire d'État aux affaires extérieures, le Secrétaire à la défense, le Secrétaire aux trésors, le Secrétaire aux développements, le Secrétaire à l'alimentation sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la Principauté de Béremagne.
- Art. 8. La modification ou la rectification du décret, devra se faire avec l'approbation du signataire et/ou le Ministre d'État.

Le 01 février 2021

Son Altesse Sérénissime
Emanuel, Prince de Béremagne



Son Excellence
Houssine CASANOVA, Ministre d'État
Chef du Gouvernement



Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 1^{er} jour du 2^{ème} mois de l'année 2021